



NOS HONORAIRES DE LOCATION

Habitation (nue ou meublée) soumise à la loi du 6 juillet 1989
(tarifs plafond du décret 2014-890, du 1er août 2014),
visite, constitution de dossier, rédaction de bail, état des lieux d'entrée.

Bailleur

- Visite, constitution de dossier, rédaction de bail:
12,00€ TTC du m2 pour les zones très tendues
10,00€ TTC du m2 habitable en zone tendue et
8,00€ TTC du m2 habitable en zone non tendue
- État des lieux: 3,00€ TTC du m2 habitable
- Entremise et négociations: forfait de 30,00€ TTC

Locataire

- Visite, constitution de dossier, rédaction de bail:
12,00€ TTC du m2 pour les zones très tendues
10,00€ TTC du m2 habitable en zone tendue
8,00€ TTC du m2 habitable en zone non tendue
- État des lieux: 3,00€ TTC du m2 habitable

Liste nationale des communes concernées par les zones tendues sur www.legifrance.gouv.fr
local commercial, professionnel ou hors loi de 1989: sur devis

NOS HONORAIRES DE GESTION

100% déductibles

Honoraires de gestion

CONFORT

SÉRÉNITÉ

- Gestion des loyers
- Encaissement/Décaissement mensuel
- Envoi des quittances
- Suivi des diagnostics immobiliers
- Gestion et règlement des charges de copropriété
- Suivi Extranet
- Gestion et suivi des petits travaux, remise en état +
gestion des sinistres
- Feuille d'aide à la déclaration d'impôts



6,00% TTC

7,5% TTC

Les Tarifs

Gestion d'immeuble en monopropriété :	Tarif en fonction de la taille de l'immeuble
Rédaction des déclarations fiscales:	150,00€ TTC
Assistance à la déclaration d'IFI:	À partir de 200,00€ TTC
Représentation aux assemblées générales:	250,00€ TTC
Bilan patrimonial:	À partir de 500,00€ TTC
État des lieux de sortie:	Tarif en fonction de la typologie
Traitement des diagnostics	20,00€ TTC